

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le cabinet d'avocats Advant Altana nomme cinq collaborateurs en tant que Counsels**

**PARIS, le 8 décembre 2021** - Advant Altana poursuit sa dynamique de développement en promouvant **Victoria Aquino, Paul Boutron, Judith Fleuret, Caroline Frison-Roche** et **Elise Kosman** en tant que Counsels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Depuis sa création, il y a douze ans, Advant Altana a l'ambition d'être une entreprise, acteur de l'économie à part entière, pérenne et en croissance.

La distinction de ces nouveaux Counsels est la reconnaissance par l'ensemble des associés du cabinet de leur engagement, de leurs compétences techniques et de leurs qualités humaines et relationnelles, tant avec les clients et les partenaires du cabinet dans la gestion des dossiers, qu'en interne au regard de leur capacité à travailler en mode projet, en équipe transverse et à former et encadrer des collaborateurs plus jeunes.

**Advant Altana poursuit sa dynamique de développement en promouvant ses talents pour offrir le meilleur des services à ses clients.**

### **A propos d'Advant Altana**

Advant Altana est un cabinet d'avocats multi-practices fondé en 2009, qui compte plus de 80 avocats et juristes, dont 22 associés. Les équipes d'Advant Altana accompagnent des entreprises françaises et étrangères, ainsi que leurs dirigeants, dans le traitement de dossiers à forts enjeux techniques ou stratégiques, particulièrement dans les secteurs d'activités les plus régulés : Banque-Assurance, Construction, Énergies Renouvelables, Sciences de la Vie, TMT (Technologies – Médias – Télécommunications). Advant Altana travaille en étroite collaboration avec les cabinets membres d'Advant (Advant Beiten et Advant Nctm).

*Biographies en page 2*



**Victoria Aquino** est spécialisée dans le secteur de la construction et intervient notamment dans des grands projets publics et privés en France et à l'international. Elle représente les clients dans tous leurs modes de règlement des litiges, dans le cadre de *dispute boards* et de médiations, ainsi que devant les juridictions étatiques et en arbitrage. Elle intervient également dans la négociation et la rédaction de contrats de construction et dispose d'une connaissance particulière des contrats FIDIC et NEC. Victoria est titulaire d'un Master 2 de droit immobilier et de la construction (Université Paris II) ainsi que d'un MSc de droit de la construction et de procédures de règlement des litiges (King's College London). Elle est également membre de la Commission Internationale de l'AFDCI. Avocat au barreau de Paris depuis 2014, elle a rejoint Advant Altana la même année.



**Paul Boutron** intervient dans le cadre de précontentieux et de contentieux commerciaux et financiers, notamment des conflits entre actionnaires. Avocat au barreau de Paris depuis 2014, Paul est diplômé du programme grande école de l'ESCP et titulaire d'un Master 2 en droit des affaires et fiscalité (Université Paris I). Après une première collaboration au sein du cabinet Hogan Lovells, il a rejoint ADVANT Altana en 2016.



**Judith Fleuret** est spécialisée en droit pénal des affaires. Elle intervient majoritairement en droit pénal du travail et en droit pénal financier. Elle dispose en outre d'une expertise spécifique en droit pénal fiscal. Judith accompagne des clients français et étrangers, en conseil comme en contentieux, qu'ils soient mis en cause ou victimes. Elle conseille également les clients du cabinet dans la gestion de crise, l'élaboration des programmes de conformité et sur la mise en place de délégations de pouvoirs. Judith est titulaire du Master 2 Droit des affaires 122 de l'Université Paris-Dauphine et a par ailleurs été chargée de travaux dirigés en droit des obligations à l'Université Paris-Nanterre. Avocat au barreau de Paris depuis 2013, elle a rejoint Advant Altana la même année.



**Caroline Frison-Roche** intervient dans les secteurs réglementés, dont les télécoms, et en construction, principalement dans des litiges de responsabilité contractuelle et de concurrence déloyale. Elle a une pratique contentieuse multi-juridictionnelle et représente les clients devant les juridictions judiciaires et administratives ainsi que dans des procédures d'arbitrage et *dispute boards*. Elle a également une activité de conseil et intervient notamment dans la détermination et rédaction de stipulations contractuelles relatives au règlement des différends. Caroline est titulaire du Master 2 Droit des affaires 214 de l'Université Paris-Dauphine et a été chargée de travaux dirigés pendant plusieurs années au sein de l'Université Paris II et de l'Université Paris I en droit des contrats spéciaux et en introduction au droit. Avocat au barreau de Paris depuis 2014, elle a rejoint Advant Altana la même année.



**Elise Kosman**, intervient en droit immobilier et notamment en baux commerciaux et vente immobilière. Elle accompagne les clients du cabinet, leaders dans différents secteurs d'activité, tant en conseil qu'en contentieux. Elle travaille tant en français qu'en anglais. Avocate au barreau de Paris depuis 2011, Elise est titulaire du Master II Droit européen et international des affaires 240 de l'Université Paris Dauphine et du Master I Droit des affaires et Gestion de l'Université Paris Dauphine. Avant de rejoindre Advant Altana, Elise Kosman a été collaboratrice au sein des équipes de Simon Associés (2016-2020) et de Carakters (2013-2016).